



## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 26 novembre 2024

Le mardi 26 novembre 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 19 novembre 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Représentés

Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Arnaud GLABIEN, M. Bertrand SIX donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

---

#### **Renouvellement de la convention de partenariat Relais d'Assistants Maternels (RAM) « Les Petits Lutins » avec le SIRA**

Si la Commune n'est plus adhérente au SIRA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune conventionne pour bénéficier des actions du Réseau Assistants Maternels.

Vu la délibération n°1372 en date du 7 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal décidait d'adhérer au service Relais Assistants Maternels ;

Considérant que la convention conclue pour une période d'un an, a été reconduite en 2017 (délibération n°1509 du 08 décembre 2016) puis 2018 (délibération n°1649 du 13 décembre 2017) , puis 2019 (délibération n°1769 du 6 décembre 2018), puis 2020 (délibération n°1936 du 24 février 2020), puis en 2021 (délibération n°2035 du 11 décembre 2020), puis en 2022 (délibération du 22 décembre 2021), puis 2023 (délibération n°2397 en date du 09 juin 2023) et enfin en 2024 (délibération n°2452 en date du 13 décembre 2023) ;

Sur proposition de renouveler ladite convention aux mêmes conditions financières pour l'année 2025

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- De renouveler pour l'année 2025 l'adhésion au service RAM « Les Petits Lutins »
- D'accepter les modalités de renouvellement comme ci-annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant intervenir ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision

**POUR** : 23

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**NE PARTICIPE PAS** : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)*

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance**

<p><b>Publié le : 02/12/2024</b> <b>Transmis au contrôle de légalité le : 02/12/2024</b></p>
--